



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES Amériques

56^e CONSEIL DIRECTEUR

70^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 23 au 27 septembre 2018

CD56.R4

Original : espagnol

RÉSOLUTION

CD56.R4

ÉLECTION DE TROIS MEMBRES POUR FAIRE PARTIE DU COMITÉ CONSULTATIF DU CENTRE D'INFORMATION SUR LES SCIENCES DE LA SANTÉ POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (BIREME)

LE 56^e CONSEIL DIRECTEUR,

Prenant en compte l'article VI du Statut du BIREME, lequel établit que le Comité consultatif du BIREME est constitué d'un représentant nommé par le Directeur du Bureau sanitaire panaméricain et d'un représentant nommé par le gouvernement du Brésil, tous deux membres permanents, et par cinq membres non permanents qui devront être sélectionnés et nommés par le Conseil directeur ou par la Conférence panaméricaine de la Santé de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) parmi les membres du BIREME (incluant à l'heure actuelle tous les États Membres, les États participants et les Membres associés de l'OPS), en tenant compte du principe de représentation géographique ;

Rappelant que l'article VI prescrit également que les cinq membres non permanents du Comité consultatif du BIREME doivent siéger par alternance durant trois ans et que le Conseil directeur ou la Conférence panaméricaine de la Santé de l'OPS peut stipuler une période d'alternance plus courte si nécessaire, afin de maintenir l'équilibre entre les membres du Comité consultatif ;

Considérant que le Guyana, le Mexique et l'Uruguay ont été élus membres du Comité consultatif du BIREME pour exercer un mandat commençant le 1^{er} janvier 2019 en raison du terme du mandat de l'Argentine, la Jamaïque et le Pérou,

DÉCIDE :

1. De déclarer que Guyana, le Mexique et l'Uruguay sont élus membres non permanents du Comité consultatif du BIREME pour une période de trois ans (2019-2021).
2. De remercier l'Argentine, la Jamaïque et le Pérou pour les services rendus à l'Organisation par l'entremise de leurs délégués au Comité consultatif du BIREME durant les trois dernières années.

(Cinquième réunion, le 25 septembre 2018)